



## Renseignements pour une personne en situation irrégulière

Par **Merirmbenziane somia**, le **15/09/2017** à **13:17**

Bonjour je vis en France depuis l'âge de 8 ans je travaille depuis mes 18 ans j'ai fait toute ma scolarité en France j'ai demandé la naturalisation française ça fait quatre mois j'ai déposé le dossier à la préfecture de Rhône j'attends toujours la réponse j'ai rencontré mon conjoint qui lui est en situation irrégulière on attend un enfant je suis à 6 mois de grossesse du coup je voulais savoir comment je puisse faire pour que mon conjoint soit régularisé car mon conjoint il avait le kit avant qu'on soit ensemble et l'a reçu la réponse ça fait depuis un an ils ont refusé qui doit quitter le territoire français maintenant on aimerait bien passer à la mairie que je doit faire comme démarche svp merci de bien vouloir me répondre cordialement

Par **youris**, le **15/09/2017** à **15:29**

Bonjour,

Vous pouvez vous marier en France, mais comme vous n'êtes pas encore française, cela ne permettra pas de régulariser votre mari.

Je pense même que vous mariez avec un étranger en situation irrégulière et qui a reçu une obligation de quitter le territoire français, soit un élément défavorable dans votre demande de naturalisation.

Salutations